

## Des travaux d'adaptation pour mon logement?



**Un accompagnement gratuit est possible et des aides existent.**



La demande doit être réalisée avant signature des devis et avant démarrage des travaux

## « Ma Prime-Adaptation » sur le territoire de Lannion Trégor Communauté

### Montant de l'aide :

50 à 70 % du montant HT des travaux selon vos ressources, dans une limite de dépenses éligibles de 22 000€ HT



### Conditions d'éligibilité :

Avoir plus de 60 ans **ou** un taux d'invalidité de 50% et +

**ATTENTION:** Plafonds de revenus à ne pas dépasser.

### POUR

- Plus d'informations
- Vérifier votre éligibilité
- Mettre en place un accompagnement gratuit et personnalisé

Munissez vous de votre dernier avis d'imposition, et  
**Prenez contact avec le Point Info Habitat**



[info.habitat@lannion-tregor.com](mailto:info.habitat@lannion-tregor.com)



02 96 05 93 50